



Actualités

De l'action contre les LGBTIQphobies !

Publié le 04.03.21 ⌚ 10:46

Quelques mois après la création du groupe PSV Queer, le PSV s'engage contre les crimes LGBTIQ-phobes ! Une interpellation pour que la nouvelle norme pénale anti-homophobie, acceptée le 9 février 2020, soit mise en œuvre a été déposée au Grand conseil. Elle sera également soumise dans 3 Conseils de polices intercommunales et 8 Conseils communaux. Une motion demandant l'interdiction des thérapies de conversion de canton a également été déposée au Grand conseil.

Partager l'article



Sur les mêmes sujets

ACTUALITÉ

Félicitations à nos élu-e-s au Conseil national!

11.06.19 ⌚ 15:58

ACTUALITÉ

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Elections communales 2021 : une campagne à plus de 900 candidat-e-s !

19.01.21 ⌚ 17:27

ACTUALITÉ

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Grand conseil : protéger les locataires et les cartes journalières

03.03.21 ⌚ 17:10

ACTUALITÉ

Séminaire d'été du PSV

22.08.18 ⌚ 16:53

Articles récents

ACTUALITÉ

De l'action contre les LGBTIQphobies !

04.03.21 ⌚ 10:46

ACTUALITÉ



AGIR CONTRE LES CRIMES LGBTIQ-PHOBES

&

INTERDIRE LES «THÉRAPIES DE CONVERSION»

www.ps-vd.ch



« Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! »

La Parti socialiste vaudois s'engage dans tout le canton pour que la nouvelle norme pénale anti-homophobie acceptée le 9 février 2020 soit mise en œuvre. C'est l'objet de l'interpellation du député Julien Eggenberger. Dans ce cadre, des démarches similaires sont réalisées par des élues et élus socialistes dans les organes intercommunaux des corps de police ou les Conseils communaux des principales villes vaudoises.

Les personnes LGBTIQ+ sont régulièrement victimes d'agressions physiques et psychologiques en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de l'expression de leur genre. D'après un rapport de l'organisation Pink Cross, en 2019, le nombre de crimes de haine signalés à la « LGBTQ Helpline » a drastiquement augmenté. Plus d'un signalement par semaine, alors que la très grande majorité des agressions n'est pas recensée. Environ une victime sur trois a subi de la violence

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Grand conseil : protéger les locataires et les cartes journalières

03.03.21 🕒 17:10

JOURNAL

Interview de Maria-José Martínez Vial : entre journalisme et politique

19.02.21 🕒 17:04

JOURNAL

PSV queer

19.02.21 🕒 17:00

physique. Ces agressions ont de lourdes conséquences physiques et psychologiques pour les victimes, elles accablent aussi l'ensemble des personnes LGBTIQ+ en provoquant également des changements de comportement, par exemple en faisant hésiter de pouvoir vivre normalement dans l'espace public. « Dans les plus petites villes aussi, les autorités doivent agir. Ainsi toutes et tous se sentiront à l'aise de vivre leur vie dans l'espace public. » déclare Aymeric Dallinge, conseiller communal et candidat à la Municipalité de Bex. Le 9 février 2020, la Suisse a dit OUI à 63% à la protection des personnes LGBTIQ+ contre la haine à la suite d'une initiative parlementaire du Conseiller national Mathias Reynard (PS / VS), les Vaudoises et les Vaudois soutenant cette extension de la norme pénale à la discrimination homophobe à plus de 80%. La loi ne suffit pas et des mesures concrètes sont nécessaires. Si la population a donné un signal clair, les mesures de sensibilisation et de prévention font toujours défaut. « Les autorités politiques ne peuvent pas rester inactives et doivent agir contre la discrimination et l'hostilité envers les personnes LGBTIQ+ » affirme Julien Eggenberger, député.

Dans sa réponse au postulat du Conseiller national Angelo Barrile (PS / ZH) « Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTIQ », le Conseil fédéral relève que les autorités compétentes étant cantonales et communales, il appartient aux autorités organisant, notamment, les corps de police de mettre en œuvre cette nouvelle norme pénale et de les compléter par « des mesures adéquates de sensibilisation, de prévention, d'intervention et de monitoring ». « Les polices communales et intercommunales doivent absolument se former en matière de violences de genre et LGBTIQ-phobes, d'abord pour mieux les combattre mais aussi pour savoir les identifier et dégager des statistiques fiables » relève Laure Jaton, membre du conseil intercommunal de Police région Morges et candidate à la Municipalité de la

ville de Morges. Par ailleurs, « au-delà d'une approche purement policière, la commune a de nombreux outils de prévention qui peuvent contribuer à lutter contre un climat LGBTIQ-phobe » relève Chloé Besse, conseillère communale à Nyon et co-secrétaire générale du parti socialiste vaudois. Les élus et élus du parti socialiste défendent l'égalité des droits, luttent contre les discriminations et protègent les victimes. C'est pourquoi ils et elles s'engagent, à tous les niveaux, pour que cette nouvelle norme pénale, fruit d'une initiative socialiste, soit effectivement mise en œuvre et permette de protéger les personnes concernées de la haine, de la violence et des discriminations.

Liste des interventions d'élues et d'élus socialistes (état au 4 mars 2021)

Intervention au Grand Conseil

Julien Eggenberger

Interventions dans les conseils des polices intercommunales

Laure Jaton (Région Morges)

Muriel Higy et Tiago Ribeiro (Sécurité Riviera)

David Häusermann (Est lausannois)

Interventions dans les conseils communaux

Frédérique Beauvois (Renens)

Aymeric Dallinge (Bex)

Arnaud Thiéry (Lausanne)

Chloé Besse (Nyon)

Muriel Thalmann (Pully)

Julien-Clément Waeber (Chavannes p/Renens)

Camille Robert (Morges)

Stéphane Balet (Yverdon-les-Bains)

« Pour l'interdiction des "thérapies de conversion" »

Le groupe socialiste, par l'intermédiaire du député Julien Eggenberger, demande par voie de motion l'interdiction des pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle et affective ou l'identité de

genre d'une personne. Cette motion a été co-signée par 42 députées et députés de l'ensemble des groupes politiques.

Assimilée par un rapport du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à des actes de torture, les « thérapies de conversion » sont « intrinsèquement discriminatoires, cruelles, inhumaines et dégradantes et selon la sévérité de ces pratiques, de la souffrance, de la douleur physique ou mentale qu'elles infligent à la victime, elles peuvent être assimilées à des actes de torture. » « Elles partent du principe que les personnes d'orientations affectives et sexuelles diverses ou dont l'identité de genre ne correspond pas à celle qui leur a été assignée à la naissance seraient déviantes et inférieures, sur le plan moral, spirituel ou physique, et devraient donc changer leur orientation ou leur identité pour y remédier » dénonce le député.

Parmi les conséquences délétères de ces thérapies, on peut relever un dégoût de soi et de son orientation sexuelle et affective, de l'anxiété, une dépression avec des idées suicidaires, des troubles sévères de la sexualité, un échec scolaire pour les adolescents, des situations conjugales extrêmement douloureuses lorsque la personne est encouragée à former un couple hétérosexuel et/ou contrainte à se marier. Ces pratiques sont d'une extrême violence et ne sauraient entrer dans le cadre de la liberté d'expression ou dans celle de la liberté de conscience et de religion tant elles induisent de la souffrance.

Pour le motionnaire, « Il faut en finir avec les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle et affective ou l'identité de genre d'une personne car elles constituent des atteintes graves à la personnalité et provoquent des souffrances importantes. Afin de protéger les mineurs et toutes les personnes de ces actions, une interdiction doit être prévue par la loi. »

Le parti socialiste est déterminé à s'engager pour la défense des droits des personnes LGBTIQ+ et à lutter contre les discriminations.